

Révision Mai 2020

# TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS ET MESURES E-R-C APPLIQUÉS AU PROJET

## SODEB

La Jonxion 1 – Patio 2  
1 Avenue de la Gare TGV  
CS 20601  
90400 MEROUX-MOVAL



Thématique	Caractéristiques	Impacts potentiels	Niveau d'impacts	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel après mesures ER	Mesures de compensation
<b>MILIEU PHYSIQUE</b>						
<b>Climat</b>	Climat semi-continentale. Température moyenne mensuelle variant de +1,2°C en janvier à 19,2°C en juillet avec une température annuelle de +10,1°C. La hauteur moyenne des précipitations annuelles est de 1 122,3 mm. Une prédominance des vents vers l'Est et légèrement vers l'Ouest.	Les sources majoritaires d'impact climatique engendrées par le projet sont les rejets de GES liés aux véhicules et la consommation d'énergie et de matériaux liés à la construction et l'utilisation des bâtiments.	<b>Moyen</b>	<b>R2</b> – Limiter l'émission de GES pour réduire les effets sur le climat et la santé	<b>Faible</b>	<i>Pas de mesures de compensation</i>
<b>Topographie</b>	Les coupes topographiques mettent en évidence des différences de dénivelés jusqu'à 25 % de pentes, orientées du Nord-Ouest vers le Sud-Est et jusqu'à 14 % de pentes orientées du Nord-Est vers le Sud-Ouest. En moyenne, la pente est de 2 %.	Les terrassements seront réalisés à l'échelle de chaque projet.	<b>Faible</b>	<b>R11</b> – Préserver les sols dans les chantiers de construction	<b>Faible</b>	<i>Pas de mesures de compensation</i>
<b>Géologie</b>	Les terrains de l'Aéroparc sont composés de limons argileux ou silteux et d'argiles.	Les terrassements seront réalisés à l'échelle de chaque projet.	<b>Faible</b>	<b>R11</b> – Préserver les sols dans les chantiers de construction	<b>Très faible</b>	<i>Pas de mesures de compensation</i>
<b>Hydrogéologie</b>	Deux masses d'eau sont identifiées au droit de la zone d'études. La première nappe du Saint Nicolas est fortement vulnérable, la deuxième nappe des Calcaires du Jurassique supérieur est non vulnérable.	En fonctionnement normal, l'activité sur l'Aéroparc ne présentera aucun risque de pollution des sols.	<b>Faible</b>	<b>R11</b> – Préserver les sols dans les chantiers de construction	<b>Très faible</b>	<i>Pas de mesures de compensation</i>
<b>Hydrologie</b>	Le site du projet n'intercepte directement aucun cours d'eau, ni aucune zone inondable.	Pas d'impact	<b>Négligeable</b>	<i>Pas de mesures</i>	<b>Négligeable</b>	<i>Pas de mesures de compensation</i>
<b>Zones humides</b>	Les zones humides (ZH) sont dominantes dans l'Aéroparc et 69,7 hectares figurent dans les 15 lots à aménager. Ces ZH superficielles ont de faibles contributions hydrologiques et portent sur des sols parfois très artificialisés. Toutefois, certaines ZH sont des refuges pour la biodiversité.	Sur les 69,7 hectares potentiellement touchés par l'aménagement des 15 lots du projet, une vingtaine ne le sera pas en raison de la nature du projet (parc solaire du lot 2) et de leur disposition (lot 11).	<b>Fort</b>	<b>E1</b> : Evitement de zones d'intérêt écologique <b>E2</b> : Evitement de zones d'intérêt écologique dans les parcelles à aménager	<b>Assez fort</b>	<b>CA1 à CA9</b> : Création et amélioration des habitats dans l'Aéroparc (42 ha) <b>CB1 à CB2</b> : Restauration de milieux en dehors de l'Aéroparc (11,2 ha)

Thématique	Caractéristiques	Impacts potentiels	Niveau d'impacts	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel après mesures ER	Mesures de compensation
<b>MILIEU NATUREL</b>						
<b>Habitats</b>	23 végétations sont d'intérêt patrimonial, dont 14 d'intérêt international (DH). Elles représentent près de 80 hectares Les habitats dominants sont des prairies fauchées à pâturées, mésohygrophiles, hygrophiles et mésophiles. Les principales végétations associées sont des friches herbacées, de jeunes stades de ligneux, des mégaphorbiaies et des ourlets (mésophiles à hygrophiles). Les eaux stagnantes sont rares. L'Aéroparc connaît des dégradations environnementales successives depuis une quinzaine d'années. Des défrichements, des pratiques agricoles intensives et des nuisances exercées par des activités diverses (stationnements de gens du voyage, stockage de véhicules, aéromodélisme...) ont réduit notablement la biodiversité.	77 hectares potentiellement touchés. Le parc solaire du lot 2 affectera indirectement des végétations prairiales mais les détruira peu. Les autres projets de nature urbaine affecteront directement des végétations et leurs cortèges d'espèces.	<b>Fort</b>	<b>E1</b> : Evitement des zones d'intérêt écologique <b>E2</b> : Evitement de zones d'intérêt écologique dans les parcelles à aménager <b>R3</b> : Réaliser les travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune	<b>Moyen</b>	<b>CA1 à CA9</b> : Création et amélioration des habitats dans l'Aéroparc (42 ha)
<b>Flore</b>	L'analyse de la flore remarquable aboutit à 7 espèces quasi-menacées en Franche-Comté mais dont 5 sont encore présentes actuellement. Les 2 espèces les plus menacées, protégées en Franche-Comté, semblent disparues ou très localisées.	Destruction d'espèces patrimoniales Substitution d'habitats Homogénéisation des milieux et perte de biodiversité	<b>Faible</b>	<b>R4</b> : Mise en place des refuges pour la petite faune pendant le chantier <b>R5</b> : Améliorer la perméabilité écologique de l'Aéroparc	<b>Très faible</b>	<b>CB1 à CB3</b> : Restauration de milieux en dehors de l'Aéroparc (41 ha)
<b>Mammifères</b>	14 espèces de mammifères inventoriées, dont 5 chiroptères. Enjeux localisés sur les marges boisées	Ce groupe sera touché par la destruction d'habitats, de gîte et de nourriture. Les constructions, imperméabilisations et clôtures altéreront les échanges biologiques dans et au contact de l'Aéroparc, de même que les nuisances et perturbations liées aux activités humaines. Certaines espèces sensibles subiront un risque d'écrasement avec l'augmentation du trafic.	<b>Faible</b>	<b>R6</b> : Optimiser la gestion de la végétation dans les espaces verts privés <b>R7</b> : Limiter les nuisances <b>R10</b> : Limitation de l'influence de l'éclairage nocturne	<b>Très faible</b>	

Thématique	Caractéristiques	Impacts potentiels	Niveau d'impacts	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel après mesures ER	Mesures de compensation
<b>MILIEU NATUREL</b>						
<b>Oiseaux</b>	62 espèces inventoriées, dont 46 oiseaux nicheurs dans l'Aéroparc, avec 5 cortèges identifiés. Les cortèges dominants sont ceux des boisements et des zones humides. 23 espèces considérées comme remarquables, dont 13 nicheurs sur l'Aéroparc. Enjeux reposant sur les espaces agricoles prairiaux et friches parsemées de ligneux. L'Aéroparc connaît des dégradations environnementales successives depuis une quinzaine d'années. Des défrichements, des pratiques agricoles intensives et des nuisances exercées par des activités diverses (stationnements de gens du voyage, stockage de véhicules, aéromodélisme...) ont réduit notablement la biodiversité.	L'avifaune sera touchée par la destruction d'habitats de reproduction, de gîte et de nourriture. Les effectifs des Oiseaux nicheurs prairiaux seront réduits et relégués sur les marges. Dérangement (éclairage, bruit, trafic...) en période travaux et en phase exploitation de l'Aéroparc. Risque de destruction d'individus (œufs, jeunes) lors des travaux d'aménagement s'ils ont lieu en période sensible.	<b>Assez fort</b>	<p><b>E1</b> : Evitement des zones d'intérêt écologique</p> <p><b>E2</b> : Evitement de zones d'intérêt écologique dans les parcelles à aménager</p> <p><b>R3</b> : Réaliser les travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune</p> <p><b>R4</b> : Mise en place des refuges pour la petite faune pendant le chantier</p> <p><b>R5</b> : Améliorer la perméabilité écologique de l'Aéroparc</p> <p><b>R6</b> : Optimiser la gestion de la végétation dans les espaces verts privés</p> <p><b>R7</b> : Limiter les nuisances</p> <p><b>R10</b> : Limitation de l'influence de l'éclairage nocturne</p>	<b>Moyen</b>	<p><b>CA1 à CA9</b> : création et amélioration des habitats dans l'Aéroparc (42 ha)</p> <p><b>CB1 à CB3</b> : Restauration de milieux en dehors de l'Aéroparc (41 ha)</p>
<b>Reptiles</b>	3 espèces connues dans l'Aéroparc. Populations bien réparties dans les parties Nord et Sud, non aménagées de l'Aéroparc, en marge des zones imperméabilisées (pistes béton), les digues et talus paysagers et des boisements (écotones).	Destruction d'habitats de reproduction, de gîte et de nourriture. Les constructions, imperméabilisations créeront de nouveaux milieux pour le Lézard des murailles (habitats de substitution). Le Lézard agile sera plus touché. Risque de destruction d'individus lors des travaux d'aménagement s'ils ont lieu en période sensible.	<b>Faible</b>		<b>Très faible</b>	
<b>Amphibiens</b>	7 espèces d'Amphibiens, dont 3 espèces patrimoniales (Rainette verte, Triton crêté, Triton ponctué), enjeu Fort, notamment au niveau des pièces d'eau (mares, bassins) qui forment un petit réseau dans l'Aéroparc. Liens fonctionnels possibles avec l'ancienne marnière de Fousse-magne au Sud.	Destruction de sites de reproduction (pièces d'eau), de gîte et de nourriture. Altération des échanges biologiques dans et au contact de l'Aéroparc. Risque de destruction d'individus en phase travaux (destruction de mares) selon la période, et en phase fonctionnement (collision dues à l'augmentation du trafic, y compris de nuit).	<b>Fort</b>		<b>Assez fort</b>	

Thématique	Caractéristiques	Impacts potentiels	Niveau d'impacts	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel après mesures ER	Mesures de compensation
<b>MILIEU NATUREL</b>						
<b>Insectes</b>	Bonne diversité de papillons (34 espèces relevées en 2019), essentiellement des espèces communes. Répartition dans les prairies diversifiées et les ourlets herbacés. 1 espèce protégée : Cuivré des marais. 28 espèces d'Orthoptères, dont 5 remarquables, réparties dans les prés en mosaïque et friches herbacées. 18 espèces d'odonates concentrées dans les pièces d'eau. Agrion de Mercure dans le bassin n°1. L'Aéroparc connaît des dégradations environnementales successives depuis une quinzaine d'années. Des défrichements, des pratiques agricoles intensives et des nuisances exercées par des activités diverses (stationnements de gens du voyage, stockage de véhicules, aéromodélisme...) ont réduit notablement la biodiversité.	Destruction d'habitats (environ 77 ha de milieux favorables) Substitution d'habitats (centrale solaire lot n°2) Destruction de sites de reproduction, de gîte et de nourriture. Homogénéisation des peuplements et perte de diversité. Risque de destruction indirecte (trafic) et surmortalité (éclairage, pollutions...).	<b>Moyen</b>	<b>E1</b> : Evitement des zones d'intérêt écologique <b>E2</b> : Evitement de zones d'intérêt écologique dans les parcelles à aménager <b>R3</b> : Réaliser les travaux en dehors des périodes sensibles pour la faune <b>R4</b> : Mise en place des refuges pour la petite faune pendant le chantier <b>R5</b> : Améliorer la perméabilité écologique de l'Aéroparc <b>R6</b> : Optimiser la gestion de la végétation dans les espaces verts privés	<b>Faible à Moyen</b>	<b>CA1 à CA9</b> : création et amélioration des habitats dans l'Aéroparc (42 ha) <b>CB1 à CB3</b> : Restauration de milieux en dehors de l'Aéroparc (41 ha)
<b>Trame Verte et Bleue</b>	A l'échelle régionale (SRCE) et intercommunale (SCOT), l'Aéroparc n'est pas (ou très peu) identifiée dans le réseau écologique. Seule l'extrémité Sud appartient à la sous-trame des zones humides. L'Aéroparc est davantage identifiée comme un espace artificialisé et urbanisé.  Localement, les espaces non bâtis de l'Aéroparc participent au réseau écologique entre les vallées de la St Nicolas et de la Loutre	Modification des échanges biologiques locaux liée à l'urbanisation des 15 lots cessibles (surfaces imperméabilisées, gazons, clôtures, éclairage nocturne, nuisances et perturbations...).	<b>Faible</b>	<b>R7</b> : Limiter les nuisances <b>R10</b> : Limitation l'influence de l'éclairage nocturne <b>R13</b> : Eviter la dispersion des espèces invasives	<b>Très faible</b>	
<b>Patrimoine naturel</b>	Site de l'Aéroparc proche d'une ZNIEFF de type I à l'Est et ENS de l'ancienne marnière de Foussemagne au sud.	Possible altération des liens fonctionnels avec l'ENS, notamment pour les amphibiens	<b>Moyen</b>		<b>Faible</b>	
<b>Natura 2000</b>	Site de l'Aéroparc proche de 2 sites Natura 2000 à l'Est (ZSC et ZPS Etangs et vallées du Territoire de Belfort). Espèces communes aux sites Natura 2000 et à l'Aéroparc, notamment Pie-grièche écorcheur, Triton Crêté, Cuivré des marais et Agrion de Mercure.	Liens fonctionnels a priori peu développés entre l'Aéroparc et le site Natura 2000 pour les espèces qui se reproduisent sur l'Aéroparc	<b>Très faible</b>		<b>Négligeable</b>	<i>Pas de mesures de compensation</i>

Thématique	Caractéristiques	Impacts potentiels	Niveau d'impacts	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel après mesures ER	Mesures de compensation
<b>MILIEU HUMAIN</b>						
<b>Localisation</b>	L'Aéroparc se trouve sur les communes de Fontaine, Foussemagne et Reppe dans le département du Territoire de Belfort en région Bourgogne Franche-Comté. Le projet est à proximité de l'autoroute A36 (3 km) et de la gare de Belfort-Montbéliard TGV (12 km). C'est une ancienne base aérienne de l'OTAN réhabilitée à partir de 2000 en zone industrielle destinée à accueillir des bâtiments à vocation industrielle, logistique ou tertiaire.	La zone d'implantation est un ancien aérodrome militaire déjà identifié comme zone à urbaniser, nommé zone stratégique dans le SCoT du Territoire de Belfort. le développement de l'Aéroparc répondra aux objectifs d'éloignement des établissements industriels des habitations des bourgs alentours, il n'entravera donc pas le développement urbain des communes de Fontaine, Foussemagne, Reppe ou Frais.	<b>Positif</b>	<i>Pas de mesures</i>	<b>Positif</b>	<i>Pas de mesures de compensation</i>
<b>Trafic</b>	Depuis l'A36, le site est accessible en empruntant l'axe D60A-D60, itinéraire de liaison tertiaire. La section de la D60 à proximité du site est déclassée en voirie de desserte locale, la D11 étant le prolongement de l'axe D60A-D60 comme voirie de liaison extra-communale.	La société DYNALOGIC a été mandatée pour une étude de circulation associée au développement de l'Aéroparc. Les voiries supportent un trafic journalier faible, les réserves de capacités sont alors conséquentes. L'augmentation du trafic de 550 PL et 2200 VL par jour ne nécessite donc pas d'adaptation du réseau routier.	<b>Faible à Moyen</b>	<b>R9</b> – Limiter les effets sur le trafic local	<b>Faible</b>	<i>Pas de mesures de compensation</i>
<b>Démographie</b>	Les communes de Fontaine, Reppe et Foussemagne sont de petite taille. La population est plutôt jeune, environ 80 % est âgée de moins de 59 ans. Les établissements actifs sont majoritairement dans le secteur du commerce, des transports et des services divers.	Le développement de l'Aéroparc va créer à terme 2 605 emplois, et de nombreux emplois en phase de construction. Ce projet va rendre attractif les communes aux alentours.	<b>Positif</b>	<i>Pas de mesures</i>	<b>Positif</b>	<i>Pas de mesures de compensation</i>
<b>Etablissement recevant du public</b>	L'établissement recevant du public (ERP) le plus proche est la mairie de Reppe, à 195 m à l'Est de l'Aéroparc.	Pas d'impacts	<b>Négligeable</b>	<i>Pas de mesures</i>	<b>Négligeable</b>	<i>Pas de mesures de compensation</i>
<b>Servitudes d'utilité publique</b>	L'Aéroparc est soumise à une servitude de transport/distribution d'énergie électrique sur la commune de Fontaine.	Les distances d'éloignement réglementaire par rapport aux constructions sont respectées.	<b>Faible</b>	<i>Pas de mesures</i>	<b>Faible</b>	<i>Pas de mesures de compensation</i>

Thématique	Caractéristiques	Impacts potentiels	Niveau d'impacts	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel après mesures ER	Mesures de compensation
<b>MILIEU HUMAIN</b>						
<b>Risque naturel</b>	<p>Les communes de Fontaine, Fousse-magne et Reppe sont soumises au PPRI de la Bourbeuse.</p> <p>L'Aéroparc est en dehors de la zone concernée par les inondations.</p> <p>Les terrains de l'Aéroparc sont potentiellement sujets au risque d'inondations et de débordements de cave.</p> <p>Les communes de Fontaine, Fousse-magne et Reppe ne sont pas concernées par le risque de mouvements de terrain.</p> <p>Les communes de Fontaine, Fousse-magne et Reppe sont situées dans une zone d'aléa moyen concernant les retrait-gonflements des argiles mais ne sont pas soumise à PPRN Retrait-gonflements des sols argileux.</p> <p>La commune de Fousse-magne est classée en zone de sismicité moyenne et les communes de Fontaine et Reppe sont classées en zone de sismicité modérée.</p>	<p>Risque de retrait-gonflements des argiles</p> <p>Risques d'inondations et de débordements de cave.</p> <p>Risque sismique</p>	<b>Moyen</b>	<p><i>A l'échelle de chaque projet, les fondations seront renforcées et adaptées au risque (fondations suffisamment profondes pour s'affranchir de la zone superficielle où le sol est sensible à l'évaporation).</i></p> <p><i>Les bâtiments seront soumis aux règles parasismiques.</i></p>	<b>Faible</b>	<i>Pas de mesures de compensation</i>
<b>Risque technologique</b>	<p>Il existe quatre installations classées dans l'Aéroparc sur la commune de Fontaine : Plastic-Omnium, Groupe ATLANTIC, UREP et GEODIS.</p> <p>Une cinquième se situe en dehors de l'Aéroparc (JULLEROT), sur la commune de Fontaine. Il n'y en a pas d'autres aux alentours.</p> <p>Une canalisation de transport de gaz naturel sur la commune de Fontaine permet d'alimenter le poste de détente de gaz situé en limite de l'Aéroparc.</p>	Pas d'impact	<b>Négligeable</b>	Pas de mesure	<b>Négligeable</b>	Pas de mesures de compensation

Thématique	Caractéristiques	Impacts potentiels	Niveau d'impacts	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel après mesures ER	Mesures de compensation
<b>MILIEU HUMAIN</b>						
<b>Nuisances</b>	L'état initial des niveaux sonores a été déterminé dans les études d'impact antérieures réalisées pour l'aménagement de l'Aéroparc.	Les nuisances sonores et les vibrations auront pour origine les moteurs des véhicules (poids lourds et véhicules légers).	<b>Moyen</b>	Chaque nouveau projet devra, si nécessaire, dans le cadre de son autorisation environnementale propre, réaliser une étude des niveaux sonores initiaux accompagnée d'une modélisation des niveaux sonores projetés. Ces études permettront aux pétitionnaires concernés de s'assurer du respect des émergences réglementaires. <b>R7</b> – Limiter les nuisances	<b>Faible</b>	Pas de mesures de compensation
<b>Santé</b>	La combinaison émissions/vecteur/cibles est identifiée, des cibles sont dans l'axe des vents dominants, elles pourront être potentiellement touchées en cas de vents violents.	Une étude sanitaire a été réalisée pour quantifier l'augmentation des émissions de polluants issus de la circulation des véhicules. Les résultats montrent qu'il n'y a pas d'impact significatif sur la santé de la population environnante.	<b>Modéré</b>	<b>R2</b> – Limiter l'émission de GES pour réduire les effets sur le climat et la santé <b>R7</b> – Limiter les nuisances	<b>Faible</b>	Pas de mesures de compensation
<b>Gestion des eaux</b>	Les eaux usées produites sur l'Aéroparc seront traitées par la station de dépollution de Fontaine.	Les eaux usées seront uniquement des eaux vannes. La qualité des eaux rejetées est assimilable à celle des eaux usées domestiques. La station de dépollution de Fontaine est suffisamment dimensionnée pour répondre aux besoins de l'Aéroparc. Pour les parcelles non définies, si des futurs établissements produisent des eaux industrielles, celles-ci devront être traitées à la parcelle avant rejet dans le réseau d'eaux usées. Une demande préalable d'autorisation de rejet devra être formulée auprès de l'aménageur et de la collectivité compétente.	<b>Faible</b>	Chaque nouveau projet devra, s'il est émetteur d'eaux industrielles, étudier dans le cadre de son autorisation environnementale propre, l'impact de son projet sur l'eau et devra définir, si nécessaire des mesures pour éviter et/ou réduire l'impact de son projet sur l'eau et le sol pour se conformer à la réglementation applicable. <b>R1</b> – Optimiser la gestion de l'eau	<b>Faible</b>	Pas de mesures de compensation
	Les eaux pluviales sont gérées à l'échelle de l'Aéroparc : 5 bassins-versants existent et deux bassins d'eaux pluviales sont déjà aménagés.	Rejets de pollution (chroniques, saisonnières, accidentelles ou liées aux travaux).	<b>Très faible</b>	Pas de nécessité du bassin B4 projeté. B3 est suffisant pour recueillir les eaux pluviales des bassins versants BV3 et BV4. B5 réduit / sortie B1 à modifier.	<b>Négligeable</b>	Pas de mesures de compensation

Thématique	Caractéristiques	Impacts potentiels	Niveau d'impacts	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel après mesures ER	Mesures de compensation
<b>MILIEU HUMAIN</b>						
<b>Paysage</b>	L'Aéroparc est une ancienne base aérienne de l'OTAN réhabilitée à partir de 2000 en zone industrielle.	Le développement de l'Aéroparc se fera dans un environnement déjà urbanisé par les bâtiments existants. L'objectif principal sera de s'insérer dans l'environnement existant.	<b>Faible</b>	<b>R12</b> – Intégrer le site de l'Aéroparc dans son environnement paysager	<b>Très faible</b>	Pas de mesures de compensation
<b>Patrimoine historique</b>	L'Aéroparc n'impacte aucun monument inscrit, monument historique.	Cette zone est dédiée à l'implantation de bâtiments industriels.	<b>Négligeable</b>	<i>Pas de mesures</i>	<b>Négligeable</b>	Pas de mesures de compensation
<b>Patrimoine archéologique</b>	L'Aéroparc se trouve sur une zone de présomption de prescription archéologique.	Il n'a pas de vocation culturelle.	<b>Modéré</b>	<i>Des fouilles préventives seront éventuellement imposées par la DRAC en amont de chaque projet pour vérifier l'absence de vestige archéologique.</i>	<b>Faible</b>	Pas de mesures de compensation
<b>Activités humaines</b>	Actuellement les parcelles non aménagées sont dédiées à l'agriculture.	La Chambre d'Agriculture a été mandatée par la SODEB pour réaliser une étude préalable agricole pour étudier l'impact du projet du développement de l'Aéroparc sur l'économie agricole.	<b>Fort</b>	Les mesures seront définies par la Chambre d'Agriculture dans leur étude. Elles seront transmises au service instructeur dès réception. L'objectif étant de minimiser l'impact du projet sur les espaces agricoles.	<b>Modéré</b>	Les mesures de compensation seront définies si nécessaire à la suite de l'étude agricole.
	La partie Sud-Est de l'Aéroparc est actuellement dédiée, sur environ 11,6 ha, à l'accueil de grand passage des gens du voyage.	Néant	<b>Positif</b>	<i>Pas de mesures</i>	<b>Positif</b>	Pas de mesures de compensation